

Etablissements de crédit et entreprises d'investissement: cadre pour redressement et résolution des défaillances

2012/0150(COD) - 10/07/2012

Le Conseil a procédé à un **premier échange de vues** sur la proposition de directive établissant un cadre pour le redressement et la résolution des défaillances d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement.

La proposition, présentée par la Commission le 6 juin 2012, vise à fournir aux autorités de surveillance des outils et des pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires et résoudre de manière ordonnée les défaillances de tout établissement financier en cas d'insolvabilité, tout en minimisant l'exposition des contribuables aux pertes.

L'objectif de la présidence est que le Conseil parvienne à **dégager une orientation générale d'ici décembre 2012**, après quoi les négociations avec le Parlement européen commenceront, en vue de l'adoption de la directive en première lecture.